

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**XENUM MULTI CLEAN ACTIVE FOAM**

selon 1907/2006/CEE Article 31

Date: 14/05/2014

Page: 1/9

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1. Identificateur de produit:**

XENUM MULTI CLEAN ACTIVE FOAM

Code du produit:

4083500

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Catégorie du procédé

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Emploi de la substance / de la préparation:

Produit de surface actif

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur:**XENUM N.V.
Steenkaaistraat 17
B – 9200 Dendermonde
Tel: +32 52 22 38 08
Fax: +32 52 22 51 60
e-mail: info@xenum.eu**Personne à contacter:**

Peter Tossyn

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+32 479 82 08 08

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS07

Skin Irrit. 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Attention! Récipient sous pression.

Système de classification: La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2. Éléments d'étiquetage**Pictogrammes de danger:**

GHS02



GHS07

Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

H222-H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P251	Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P261	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.

2.3. Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substances****Indications complémentaires:**

CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0	2-butoxyéthanol Xn R20/21/22; Xi R36/38 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	3-<10%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane (1,3 Butadiene <0,1%) F+ R12 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	3-<10%
CAS: 1336-21-6 EINECS: 215-647-6	ammoniac C R34; N R50 Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400	0,3-<1%

3.2. Mélanges

Description: Mélange de cire et additif avec gaz propulseur.

Composants dangereux: -

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu	
hydrocarbures aliphatiques	5 - 15%

Indications complémentaires:

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Brouillard d'eau
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
Mousse résistant à l'alcool

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Indications concernant le stockage commun:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

8.1. Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

111-76-2 2-butoxyéthanol	
VME	Valeur momentanée: 246 mg/m ³ , 50 ppm Valeur à long terme: 49 mg/m ³ , 10 ppm Risque de pénétration percutanée
106-97-8 butane (1,3 Butadiene <0,1%)	
VME	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2. Contrôles de l'exposition**Equipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Filtre AX/P2

**Protection des mains:**

Gants de protection

Gants résistant aux solvants

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux:**

Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps:

Utiliser une tenue de protection.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales:****Aspect:**

Forme: Liquide
Couleur: Selon désignation produit
Odeur: Caractéristique
Seuil olfactif: Non déterminé.

valeur du pH à 20 °C: 10

Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition:	0 °C
Point d'éclair:	-60 °C
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
Température d'inflammation:	240 °C
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,1 Vol %
Supérieure:	10,6 Vol %
Pression de vapeur à 20 °C:	4 Bar
Densité à 20 °C:	0,96 g/cm ³
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation :	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	10,7 %
Teneur en substances solides:	88,4 %
9.2. Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****111-76-2 2-butoxyéthanol**

Oral	LD50	300 mg/kg (Rabbit) 470 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (Rabbit)

Effet primaire d'irritation:**de la peau:**

Pas d'effet d'irritation.

des yeux:

Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation:

Aucun effet de sensibilisation connu.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Toxicité aquatique:****111-76-2 2-butoxyéthanol**

LC50	1490 mg/l (Lepomis macrochirus (96 h))
------	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:**Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6. Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés:**Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. No ONU****ADR, IMDG, IATA**

UN1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies**ADR**

1950 AÉROSOLS

IMDG AEROSOLS
IATA AEROSOLS, flammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport**ADR**

Classe 2 5F Gaz
Étiquette 2.1

IMDG, IATA

Class 2.1
Label 2.1

14.4. Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

14.5. Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.

Indice Kemler: -

No EMS: F-D, S-U

Segregation groups Alkalis

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

Indications complémentaires de transport**ADR**

Quantités limitées (LQ) 1L

Catégorie de transport 2

Code de restriction en tunnels D

"Règlement type" de l'ONU: UN1950, AÉROSOLS, 2.1

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales:****Directives techniques air:**

Classe	Part en %
NK	10-<25

VOC-CH 10,70 %

VOC-EU 102,7 g/l

Danish MAL code 3-1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R12	Extrêmement inflammable.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Service établissant la fiche technique: Research & Development

Acronymes et abréviations:

RID:	Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO:	International Civil Aviation Organization
ADR:	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG:	International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT:	US Department of Transportation
IATA:	International Air Transport Association
GHS:	Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS:	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS:	European List of Notified Chemical Substances
CAS:	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
MAL-Code:	Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark)
LC50:	Lethal concentration, 50 percent
LD50:	Lethal dose, 50 percent
Flam. Gas 1:	Flammable gases, Hazard Category 1
Flam. Aerosol 1:	Flammable aerosols, Hazard Category 1
Press. Gas:	Gases under pressure: Compressed gas
Acute Tox. 4:	Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Corr. 1B:	Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B
Skin Irrit. 2:	Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Irrit. 2:	Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
Aquatic Acute 1:	Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1